



COMPTE-RENDU DU CHSCT DU 25 FEVRIER 2020

-Approbation du PV du CHSCT du 28/11/2019

Vote pour à l'unanimité collège des représentants du personnel et collège de l'administration.

-Examen des fiches Hygiène et Sécurité saisies, des accidents de travail et des faits de violences déclarés pour information.

Lors de la réunion préparatoire, la CFDT a insisté sur le fait qu'aucune fiche ne doit être clôturée sans l'accord de l'agent qui l'a saisie.
fiches ont été clôturées.

Points présentés pour avis et vote

-Etude d'impact-Internalisation du CLIC d'Uzès à la DAUT

Aucun impact n'a été défini concernant les nouveaux outils (« sans objet ») alors que les agents qui arrivent au département vont devoir intégrer la pratique de nouveaux logiciels comme génésis PH, génésis AD, génésis mobilité, faire les évaluations à domicile sur tablette, utiliser un smartphone....

Il en est de même concernant la chaîne hiérarchique (« sans objet »). La CFDT est tout à fait pour l'internalisation du dernier CLIC mais s'abstient lors du vote par rapport à l'étude d'impact qui ne prend pas en compte ces éléments pourtant importants pour les agents concernés.

La DGS propose en réunion de direction de sensibiliser toutes les directions sur les études d'impact qui ne sont pas toujours en adéquation avec la réalité de ce que vivent les agents.

Vote : Collège des représentants du personnel : Abstention (4 CFDT, 5 CGT)
Collège de l'administration : Pour 10

-DAJCP-DRH-DGADS

Il s'agit de recentrer l'aspect juridique et judiciaire du contentieux RSA de la DGADS (poste vacant) et le poste de conseiller juridique de la DRH (isolé dans son travail actuellement) à la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique.

De plus le recrutement à venir d'un coordonnateur achat devrait aussi permettre de faire des gains économiques importants (achats groupés avec partenaires, animation en interne)

Vote : Collège des représentants du personnel : Pour 4 CFDT
Abstention 5 CGT
Ne prend pas part au vote 1 SUD

Collège des représentants de l'administration : Pour 10

-Archives Départementales

Actuellement le pôle numérique comprend 2 agents et un chef de service ainsi que 0.40 ETP en renfort.

La CFDT demande comment l' e-archivistes va-t-il travailler avec les autres services. La Directrice des Archives répond qu'il passera aussi en salle de lecture car c'est un lien fondamental avec la collecte et l'archivage électronique. L'administration souhaite supprimer le poste de chef de service et le transformer en chef d'équipe. La CFDT n'est pas d'accord car cela impacterait fortement l'agent chef de service par intérim depuis 3 ans.

La DGS propose de garder le poste de chef de service par intérim pour ne pas rétrograder cet agent avec perte de salaire et prime d'encadrement. « Derrière les grades et les statuts, il y a des gens, de l'humain »

Ce service reste donc un service et ne devient pas un pôle.

Vote : Collège des représentants du personnel : Pour 4 CFDT
Abstention 5 CGT
Ne prend pas part au vote 1 SUD

Points pour information

-NBA

Tous les membres du CHSCT ont validé le fait de traiter dans ce dossier la question CFDT/SUD sur les ondes électromagnétiques, la question CFDT sur l'occupation de locaux encore en travaux et les fils électriques qui traînent au sol dans certains bureaux, ainsi que les trois fiches hygiène et sécurité saisies par des agents.

M. Bonnifet, directeur de la DLOG, informe le CHSCT que les 450 agents sont installés dans le bâtiment depuis le 7 février.

Il reste à livrer du mobilier pour les espaces de convivialité, le marché de végétalisation des locaux est en cours et la signalétique des services et bureaux devrait prochainement se faire.

Le 8 janvier le bâtiment a été déclaré aux normes concernant l'accessibilité.

Un retour sera fait sur les pratiques et des éléments de corrections effectués afin d'améliorer les conditions de travail des agents.

Concernant les câbles électriques qui traînent au sol, il n'a pas été possible de les incorporer dans le sol car les cloisons sont modulables et la configuration des bureaux peut changer dans le temps. Des goulottes seront posées et des perches déployées.

Concernant les bureaux ouverts sur les couloirs, sans porte, M. Serre, Président de l'instance, admet que c'est la priorité numéro une, surtout pour ceux situés face aux sanitaires, photocopieurs, issues de secours... Lors de ses visites au NBA, il a constaté que c'était un problème pour 8 agents sur 10. Par contre il souhaite que les agents aient 3 mois d'usage dans le bâtiment avant d'entreprendre quoi que ce soit.

Concernant les ondes électromagnétiques, des mesures vont être pratiquées sur plusieurs points du bâtiment.

Il y aura un local fermé, sous contrôle d'accès, pour les vélos électriques qui seront mis à disposition des agents.

La salle vitrée du SPHL n'a pas vocation de vestiaires pour les agents, des solutions sont à l'étude.

Des caméras de vidéo surveillance sont installées dans les sas d'accueil et le parking. La CFDT demande à ce que les agents et usagers soient informés comme le prévoit la loi.

L'administration répond qu'elles sont installées mais pas actives pour le moment. L'information sera faite.

Suite aux remontées de problèmes d'isolation sonore, un acousticien fait des mesures pour corrections.

Des négociations sont en cours avec Nîmes Métropole concernant l'accessibilité des transports en commun au parc Georges Besse.

Actuellement la ligne 7 passe aux abords du NBA toutes les 20 minutes et il faut 11 minutes pour arriver à la gare.

Concernant l'accueil, l'équipe est étoffée d'un médiateur.

Avec l'accord de l'agent, la CFDT fait remarquer qu'il s'agit d'un agent en immersion, qui n'a pas les outils nécessaires à sa fonction. La formation doit être obligatoire avant toute prise de poste.

L'administration réfléchit à positionner des médiateurs dans les CMS (plutôt que de faire appel à des vigiles)

La signalétique extérieure « MDPH- Maison départementale » est trop petite, derrière le grillage de clôture et peu visible. L'administration en convient et dit travailler la problématique avec peut-être aussi plus de communication.

L'élévateur pour personne à mobilité réduite est aux normes. L'administration réfléchit pour installer une boîte aux lettres MDPH dans la contre-allée sans que les personnes aient besoin de descendre de voiture.

-Evaluation des risques bâtimentaires

Concernant les antennes sur le toit de la Maison du Département, il semblerait que le périmètre des champs électromagnétiques soient en augmentation. Par contre toutes les mesures faites dans le reste du bâtiment affichent des seuils inférieurs aux normes légales.

Concernant le radon les normes ont changé (< 300 becquerels/m³) et plus de sites (70) sont concernés dans le Gard. Une nouvelle campagne va être lancée concernant les mesures de ventilation de ces bâtiments.

Concernant la qualité de l'air, c'est une obligation dans les collèges, tous les locaux doivent disposer d'une bonne ventilation. Des mesures sont effectuées

deux fois par an dans tous les collèges (10 pièces par collège), c'est une obligation.

En 2022 cela deviendra aussi obligatoire pour les Etablissent Recevant du Public.

La collectivité a fait le choix d'équiper tout les collèges et halles de sport de défibrillateurs même s'il n'y a pas d'obligation légale.

-Projet Diderot

Mi-mai les plans seront présentés.

Le travail sur le parking permettrait de passer de 70 places actuellement à 170.

Il y aura une rampe d'accès qui mènera aux ascenseurs.

Le directeur adjoint de la DLOG, M. Pellegrini, certifie que le Conseil Départemental assume et assure le site. Un responsable unique du site, agent de la collectivité, se situera dans la loge actuelle.

L'espace de restauration est en cours de réalisation (« snacking » ?), A voir les besoins pour arrêter les choses.

Concernant l'accueil, Mme Arnoux DGADS par intérim, parle de deux groupes de travail en cours.

La signalétique va être prise en compte.

Une convention va être crée avec les associations et services du site pour définir les règles d'usage.

Une visite de sécurité sera faite, et un comité des usagers va être créé.

Tous les sites du CD 30 ont un registre d'accessibilité, Diderot aussi. Le site sera aux normes ERP.

PDMA

« Le Plan Départemental de Mobilité de l'Administration est un ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des agents pour diminuer les émissions polluantes et diminuer le trafic routier »

Une convention a été passée avec l'agglo de Nîmes pour bénéficier d'un pass'salarié sur tout le réseau Tango. Cela reviendrait à 7€ par mois par agent.

Des tickets de bus seraient à disposition dans les services pour se rendre en centre- ville.

La flotte de véhicule n'est pas suffisamment utilisée, d'où la mise en pool. La CFDT fait remarquer que le kilométrage ne doit pas être le seul critère d'utilisation des voitures de service, certains services faisant beaucoup de petits trajets. L'administration propose de faire tourner les véhicules qui roulent peu avec ceux qui roulent beaucoup.

La CFDT fait remarquer que sur le bassin Alèsien, les agents des routes effectuent environ 1 million de km par an. Il serait surement plus rentable pour la collectivité de prendre en charge un panier repas, plutôt que de faire rentrer les agents au centre d'exploitation ou à l'atelier à midi.

Sont à l'étude des packs mobilité : par exemple cumuler train + vélo, ou comme le demande la CFDT, frais de déplacement (véhicule personnel en rural) + pass'salarié (déplacements en ville).

L'Assemblée Départementale a voté le passage de 50% à 75% la participation du CD30 sur les abonnements de transport en commun et les abonnements annuels de location de vélos.

D'autres mesures sont proposées comme :

- Sensibiliser et former les agents à l'éco-conduite
- Mettre à disposition des vélos et trottinettes à assistance électrique
- Encourager le télé-travail....

Point sur la loi de transformation de la fonction publique

M. Devidas, directeur de la DGAJCP expose les grandes lignes : Fusion du CT et du CHSCT en Comité Social Territorial, au plus tard en décembre 2022.

D'ici là, et après parution des décrets, le CT sera seul compétent et exécutoire. La CFDT s'inquiète de l'impact sur le nombre de représentants du personnel dans l'avenir.

M. Devidas répond que nous attendons les décrets....

Désignation du lieu de la prochaine visite CHSCT

Le 04 juin la visite aura lieu au NBA (Maison Départementale)

Présentation de la démarche globale de prévention des RPS

M.Coutouly, chef de service du SPQVT, présente ce « gros chantier » pour 2020.

Il s'agit d'une démarche qui se structure autour des Risques Psycho-Sociaux (risque mental, social, lié à l'organisation du travail, aux relations au travail) et la Qualité de Vie au Travail.

Il s'agit d'analyser les causes (et non pas les conséquences), de travailler sur les indicateurs en accord avec la législation. C'est une démarche globale à co-construire avec les membres du CHSCT.

Le 12 mars : première rencontre du comité de suivi.

Suivra une formation pour les encadrants et les membres du CHSCT de deux jours sur les RPS.

En juin : une journée nationale sur la QVT.

Il s'agit de développer une culture de prévention.

Don de jours pour les aidants

Cela concerne les agents qui ont un enfant gravement malade ou en situation de handicap ainsi que les agents en charge d'un proche en situation de handicap ou en grande perte d'autonomie.

Un article est à venir dans la feuille passerelle.

L'administration n'a pas de délai pour redistribuer les jours mis dans le pot commun. Si le « stock » venait à diminuer trop vite, la collectivité fera appel aux dons.

L'administration a 15 jours pour répondre à un agent à partir du dépôt de sa demande.

Un bilan annuel sera présenté en instance.

Reste à aborder deux points de l'ordre du jour :

Le CMS de Calvisson et le relevé des suites.

Le Président de l'instance clôture la séance et donne rendez-vous le vendredi 3 avril à 14h pour terminer l'ordre du jour (à la suite du CHSCT extraordinaire du social qui aura lieu le matin)

Vos représentants CFDT en CHSCT